fccq | Fédération des chambres de commerce du Québec

Communiqué
À tous les médias
Pour diffusion immédiate

Document d'orientations et d'initiatives : *La solidarité : une richesse pour le Québec*

UNE RÉELLE SOLIDARITÉ S'ASSURE PAR LA CRÉATION DE RICHESSE

Montréal, le 30 octobre 2013 – La Fédération des chambres de commerce du Québec souscrit aux valeurs de solidarité de notre société, ce qui s'exprime par la lutte contre l'inégalité des chances entre les citoyens et un partage équitable de la richesse.

« Au fil des ans, nous avons mis en place de multiples mécanismes de redistribution de la richesse », rappelle la présidente-directrice générale de la Fédération des chambres de commerce du Québec, Mme Françoise Bertrand. Le document d'orientations et d'initiatives *La solidarité : une richesse pour le Québec* dévoilé aujourd'hui par le gouvernement s'inscrit dans cette dynamique et ajoute aux charges sociales du gouvernement.

La FCCQ souscrit en particulier à la majoration des prestations d'aide sociale, à l'amélioration des services de santé à domicile et aux mesures de prévention auprès des enfants des milieux défavorisés.

Par contre, la FCCQ exprime des réserves à l'égard de trois propositions :

1 – Les travailleurs domestiques : la FCCQ insiste pour que les travailleurs concernés soient ceux qui sont à l'emploi d'un même employeur pour au moins 24 heures par semaine.

2 – Les agences de placement : pour la FCCQ, il ne serait être question d'imposer un encadrement spécial aux agences qui agissent de manière responsable et dans le respect des lois.

3 – L'accompagnement du gouvernement pour faire bénéficier les organismes communautaires de plans d'assurances et de retraite : de tels plans existent dans le secteur privé et coopératif et la FCCQ ne voit pas la nécessité d'une implication du gouvernement à cet égard.

Création de richesse

La création de richesse demeure par ailleurs le meilleur moyen de préserver et d'améliorer les programmes de solidarité du gouvernement. Le Québec, comme toutes les autres sociétés, doit connaître des taux de croissance pour générer de nouveaux revenus qui pourront être redistribués par la suite. C'est aussi par le développement de l'emploi que les citoyens vont accéder à davantage d'autonomie et de sécurité financière. Si l'on veut bonifier les programmes sociaux, il faut d'abord s'assurer que les conditions de création de richesse soient au rendez-vous.

À cet effet, la FCCQ tient à rappeler que le Québec offrait, et de loin, les programmes sociaux les plus étendus et les plus généreux au Canada. Une étude réalisée par un groupe d'experts pour le compte du ministère des Finances du Québec en décembre 2009 révélait que le Québec consacrait pour les programmes s'adressant aux familles et les services sociaux un montant supérieur de 5,5 milliards à l'Ontario, à population égale. De même, notre système d'éducation coûte 1,5 milliard de plus que celui de l'Ontario. Il s'agit d'efforts substantiels qui ont pour effet de faciliter l'accès aux études à tous les niveaux et de favoriser l'égalité des chances.

Combat contre la pauvreté

L'économiste Pierre Fortin en faisait un constat clair en juin dernier : « Au Québec, le combat contre la pauvreté a fait de solides progrès en 15 ans. Le taux d'assistance sociale de la population de moins de 65 ans y est passé de 12 % en janvier 1996 à 7 % en janvier 2013… . En 1996, 3 familles monoparentales québécoises sur 10 vivaient de l'aide de dernier recours. Au début de 2013, il en restait seulement 1 sur 10, soit trois fois moins en proportion!

Il en va de même pour le soutien aux organismes communautaires pour lesquels le gouvernement consacre une somme annuelle de 880 millions de dollars. Excluant les contrats de services avec les ministères, ces organismes pourraient mettre en commun certains services administratifs, ce qui permettrait de dégager davantage de ressources pour les personnes et les familles.

En outre, si l'on veut intensifier nos efforts de solidarité, il faut également s'assurer que les services publics sont rendus avec efficacité. Dans le domaine de la santé, notamment, la FCCQ a plusieurs fois déploré une organisation du travail déficiente et une conception monopolistique de la dispensation de service qui briment l'accès aux services et génèrent des coûts excessifs.

À propos de la FCCQ
Grâce à son vaste réseau de près de 150 chambres de commerce et 1200 entreprises du Québec, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 60 000 entreprises et 150 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois.
Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

Renseignements :
Camilla Sironi
Conseillère aux communications
Fédération des chambres de commerce du Québec
Tél. : 514 844-9571 p. 3227
Cell : 514 647-4745
camilla.sironi@fccq.ca